

**Décision de l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon –  
Lucens et Environs**

**EXTRAITS DE PV DE L'ASSEMBLEE DU 27 septembre 2018**

Préavis N° 4-2018 – Budget 2019

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AI SMLE,

- dans sa séance du 27 septembre 2018,
- vu le préavis du Comité de Direction n° 4-2018,
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide:

- 1. d'approuver le budget 2019 présentant un excédent de charges de CHF 6'875'765.50 à répartir entre les communes.**

\*\*\*\*\*

Préavis N° 5-2018 – Adhésion Dompierre

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AI SMLE,

- dans sa séance du 27 septembre 2018,
- vu le préavis du Comité de Direction n° 5-2018,
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

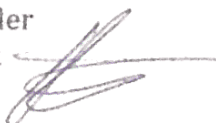
décide:

- 1. d'admettre la Commune de Dompierre comme membre de l'AI SMLE, dès le 1<sup>er</sup> août 2019;**
- 2. de charger le Comité de Direction de déterminer le montant de la finance d'entrée, montant correspondant aux amortissements au 31 juillet 2019 des bâtiments nouveaux de l'AI SMLE déjà assumés par les communes actuellement membres de l'association ;**
- 3. d'accepter la modification des statuts à l'article premier en ajoutant la commune de Dompierre aux communes constituées en association.**

\*\*\*\*\*

Au nom du Conseil Intercommunal AI SMLE

Roger Müller  
Président



Barbara Duperrex  
Secrétaire

